

**APPEL D'OFFRES AUX ENCHERES**  
**N°01/VE/FSM/25**

**OBJET:**

**Vente aux enchères sous plis fermés de mobilier, et matériel divers**  
**reformes hors usages**

**CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES**

#### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA VENTE AUX ENCHERES**

La Faculté des Sciences de Meknès lance un appel d'offres pour la **Vente aux enchères sous plis fermés de mobilier et matériel divers reformes hors usages de La Faculté des Sciences de Meknès.**

L'ouverture des plis, en séance publique, aura lieu le : Mercredi 30 avril 2025 à **partir de 10h00** au siège de la Faculté des Sciences de Meknès, sis à : Zitoune, Meknès.

#### **ARTICLE 2 : NOMBRE DE LOTS ET MODE DE JUGEMENT**

Le présent appel d'offres est composé d'un (1) seul lot.  
Le jugement se fera par lot complet.

#### **ARTICLE 3 : RETRAIT DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES**

Le CPS peut être retiré du siège de La Faculté des Sciences de Meknès à Zitoune, Meknès ; ou téléchargé du site web de la FSM ([www.fs-umi.ac.ma](http://www.fs-umi.ac.ma)).

#### **ARTICLE 4 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE**

Pour participer à cet appel d'offres, les soumissionnaires doivent constituer un cautionnement bancaire ou (cheque certifié) au profit de La Faculté des Sciences de Meknès.

Le montant de ce cautionnement est de : **Mille Dirhams (1000,00 DH).**

#### **ARTICLE 5 : PIECES A FOURNIR PAR LES CONCURRENTS**

Les pièces à fournir par les concurrents sont :

- 1) La déclaration sur l'honneur (suivant modèle joint) dûment rempli et signé par le concurrent ou son représentant habilité.
- 2) La caution provisoire comme indiqué à l'article 4 susvisé.
- 3) Les éléments d'identification du concurrent :
  - a- **S'il s'agit d'une personne physique** : photo copie de la carte nationale d'identité du concurrent certifié conforme à l'originale.
  - b- **S'il s'agit d'une personne morale** : les statuts ou la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.
- 4) Le présent CPS paraphé sur toutes les pages et signé et cacheté à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et accepté ».
- 5) Offre financière comprenant :
  - a- L'acte d'engagement (suivant modèle joint) : sur papier timbré, signé et cacheté par le concurrent ou son représentant habilité.
  - b- Le bordereau des prix - détail estimatif dûment rempli, signé et cacheté par le concurrent ou son représentant habilité.

**NB : le montant de l'acte d'engagement ainsi que le montant du bordereau des prix devront être écrits en chiffres et en toutes lettres.**

#### **ARTICLE 6 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS**

Chaque dossier présenté doit être mis dans un pli fermé et cacheté portant :

- Le nom, prénom (ou raison sociale) et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du présent appel d'offres pour vente aux enchères ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;

L'avertissement que « **le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture des plis** ».

Ce pli doit contenir obligatoirement deux (02) enveloppes distinctes :

**1) La 1<sup>ère</sup> enveloppe comprend :**

- a- La déclaration sur l'honneur (suivant modèle joint) dûment remplie et signée par le concurrent ou son représentant habilité.
- b- La caution provisoire.
- c- Photo copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité pour les personnes physiques ou les statuts pour les personnes morales, comme indiqué à l'article 5 susvisé.
- d- Le présent CPS paraphé sur toutes les pages et signé et cacheté à la dernière page avec la mention « **lu et accepté** » manuscrite.

Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention : « CPS – Caution provisoire – CIN/Statuts ».

**2) La 2<sup>ème</sup> enveloppe comprend :**

- a- L'offre financière du concurrent (acte d'engagement et bordereau des prix-détail estimatif) visée à l'article 5 du présent CPS.

Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « offre financière ».

**NB : l'offre financière doit être établie sans contenir ni restrictions ni réserves. La Faculté des Sciences de Meknès se réserve le droit d'écarter toute offre qui contiendra des réserves ou sera assortie de conditions.**

**ARTICLE 7 : ENVOI OU DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS**

Les plis sont, au choix des concurrents :

- Soit déposés, contre récépissé, au service des marchés sis à : zitoune, Meknès ;
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité ;
- Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixée par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'examen des offres.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne seront pas admis.

**ARTICLE 8 : MODE DE REGLEMENT**

Le montant total de l'acte d'engagement doit être versé par le titulaire, dans un délai de trois (03) jours ouvrables après acceptation de son offre financière, au **compte n°310 480 1010 02400 44112 01 59** ouvert au nom de La Faculté des Sciences de Meknès à la Trésorerie Préfectorale de Meknès.

Le titulaire ne peut récupérer le mobilier et matériel objet de la vente aux enchères qu'après versement de la somme totale de l'acte d'engagement. A défaut, le soumissionnaire de premier rang perd sa caution et les articles seront vendus au soumissionnaire dont l'offre financière est classée deuxième.

**ARTICLE 9 : RETRAIT DES ARTICLES**

L'ensemble des articles objet de la présente vente aux enchères doit être retiré, à la charge du titulaire, dans un délai de quinze (15) jours à compter du jour de l'acceptation de son offre financière.

Les articles non retirés après expiration du délai précité demeurent propriété du titulaire. Toutefois, leur altération ou déperdition ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts quelle

qu'en soit la cause.

**ARTICLE 10 : FRAIS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRES**

Les frais d'enregistrement et de timbres qui peuvent découler du présent appel d'offres seront à la charge du titulaire.

**ARTICLE 11 : VISITE DES LIEUX**

L'ensemble des articles objet de cet appel d'offres est entreposé à La Faculté des Sciences de Meknès. Une visite du matériel sera organisée le : 22/04/2025 à 10h00 .

**ARTICLE 12 : DISPOSITIONS SPECIALES**

La Faculté des Sciences de Meknès n'est pas tenue de donner suite à la présente vente aux enchères.

Aucun soumissionnaire ne peut prétendre à indemnités dans le cas où ses propositions ne sont pas acceptées

**ARTICLE 13 : BORDEREAUX DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF**

Lu et accepté (*Manuscrite*)

*Date, Signature et Cachet*